

CONCOURS PHOTOS AMATEUR

Du 15 septembre au 31 décembre 2022

Mon territoire en images : ce qui me plaît, ce que je regrette, et pourquoi ?

AUTORISATION DE PARTICIPATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Pour les classes des établissements scolaires du territoire, dans le cadre du concours photos « Mon territoire en images : ce qui me plaît, ce que je regrette et pourquoi ? » organisé par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, une autorisation de participation du chef d'établissement est nécessaire et à joindre au formulaire de participation en ligne (attention, le format requis pour la transmission du document est JPEG/PNG/ PDF max 256MB).

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,, chef.fe d'établissement de autorise la classe de (indiquer le niveau)..... à se porter candidate au concours photos « Mon territoire en images : ce qui me plaît, ce que je regrette et pourquoi ? » organisé par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et des modalités de participation et en accepter les termes.

Date :/...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »).

Les informations collectées par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne seront traitées pour permettre l'inscription au concours d'un candidat mineur. La base légale du traitement est votre consentement. Les destinataires de ces informations sont la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et, le cas échéant, leurs partenaires au titre de la remise des prix. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire aux traitements augmentée de six (6) mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement. Pour exercer ces droits ou pour toute question, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données : dpd@cdg56.fr.